

**Jean-Marc BERTHET**  
**Sociologue consultant**

**Fédération des Centres sociaux du Rhône**  
**138 Cours Emile Zola**  
**69100 Villeurbanne**

**CAF de LYON**  
**67 Bd Vivier Merle**  
**69409 Lyon Cedex3**

**Recherche-Action**

**L'Accompagnement de la Fonction Parentale**  
**dans les Centres Sociaux du Rhône**

**RAPPORT FINAL**

Jean-Marc BERTHET

**MARS 2005**

**SOMMAIRE**

<b>PREAMBULE</b>	<b>3</b>
<b>I AUTOUR DE LA PARENTALITE</b>	<b>4</b>
<b>II SYNTHESE DES RENCONTRES</b>	<b>11</b>
<b>A LES VALEURS</b>	<b>11</b>
<b>B LES METHODES</b>	<b>15</b>
<b>C LES PRATIQUES</b>	<b>22</b>
<b>III FICHES ACTION</b>	<b>32</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>40</b>

## PREAMBULE

Le présent document est le fruit d'une commande passée conjointement par la CAF de Lyon et la Fédération des Centres Sociaux du Rhône. Il s'agissait de mener une recherche-action sur le thème de : " L'accompagnement de la fonction parentale dans les centres sociaux du Rhône ". Pour mener à bien ce travail, et en lien avec le comité de pilotage, une première série de six rencontres a été organisée de mars à juin 2004 avec 7 professionnelles issues de centres sociaux de l'agglomération lyonnaise, dont cinq CESF et deux animatrices responsables de secteur. A leur demande, il a été fait appel tant à la fédération départementale des centres sociaux qu'à la CAF ou encore à des directeurs de centres sociaux pour alimenter les nouveaux échanges et surtout permettre aux directeurs de centres sociaux d'intervenir sur le sujet.<sup>1</sup> Quatre nouvelles rencontres se sont donc déroulées d'octobre à décembre 2004. Elles se sont focalisées sur un tryptique : valeurs – méthode – pratiques, tryptique qui permettait de rendre compte des effets que les actions relatives à la parentalité permettaient de discuter.

La synthèse finale présentée ici est formée de trois parties : une présentation sommaire des débats théoriques relatifs aux questions de parentalité, une re-formulation et un ré-agencement des débats et échanges qui ont pu avoir lieu lors de ces différentes rencontres et enfin une présentation des fiches-actions menées dans différents centres sociaux et dont la présentation et la discussion dans les rencontres de travail ont alimenté les réflexions.

---

<sup>1</sup> Cf la première synthèse " L'accompagnement de la fonction parentale dans les centres sociaux du Rhône. ", juillet 2004.

## **I AUTOUR DE LA PARENTALITE**

Les propos qui suivent permettent de resituer rapidement, et de manière synthétique un bref état des débats relatifs à la parentalité, à sa montée rapide comme nouveau texte de l'action publique, à la manière dont on s'en sert comme mode de légitimation des actions mais aussi parfois à son émergence comme solution miracle aux recompositions professionnelles en cours au sein du travail social. "L'écoute et l'appui aux parents : nouveau fil rouge de l'intervention sociale ?" Tels sont les propos que l'on peut parcourir à la lecture de certains sites internet montés par des REAAP. L'ambition est affichée, forte et puissante, la parentalité serait le nouveau guide pour l'action des travailleurs sociaux. D'emblée, on s'interroge et on se méfie du nouveau, que cache-t-il d'ancien ? Les travailleurs sociaux n'auraient-ils jamais travaillé avec les familles ? Pourquoi, d'un coup ce fantastique discours de réhabilitation des parents, plutôt que des familles d'ailleurs ? Et d'abord pourquoi parle-t-on de parentalité ?

### **La parentalité : la qualification comme définition**

La parentalité est à la mode dans un contexte de transformations et de recompositions de l'autorité, de la famille, des identités sexuelles et de brouillage plus large des catégories établies sur lesquelles le travail social avait conforté ses modes opératoires. En même temps, la parentalité est un mot fourre-tout, l'un de ces mots polysémiques dont chacun en l'utilisant, lui confère un sens qui, partagé par différents interlocuteurs crée un halo de significations sur lesquelles les uns et les autres croient s'entendre alors qu'elles diffèrent largement dans leurs appropriations. Enjeu de politique publique, la parentalité fait l'objet d'actions multiples et variées dont les centres sociaux sont porteurs de manière inégale suivant leurs territoires d'intervention. Elle suscite en préalable une interrogation sur les recompositions en cours des frontières entre le public et le privé, entre les familles et l'Etat, entre l'ordre domestique et l'ordre public. Elle oblige donc d'une certaine façon les équipements sociaux à réfléchir différemment leur relation avec les publics.

Il nous semble que les discours relatifs aux parents sont pris dans un balancier où les professionnels en contact avec eux doivent construire un nécessaire entre-deux. D'un côté les parents seraient incompétents, démissionnaires, inopérants, destructeurs pour leurs enfants (balancier de la disqualification), de l'autre côté, les parents auraient des

compétences, devraient être valorisés dans leur fonction, soutenus, réhabilités (balancier de la re-qualification).

Dans ce balancier, la parentalité apparaît un peu comme un mot magique qui va tout résoudre, tout découlerait d'elle et du travail des professionnels à œuvrer à construire des " bons parents " pour revivifier le lien social, penser la place des adolescents en difficultés, résoudre les problèmes d'échec scolaire, ... Cette notion est souvent présentée du côté de la re-qualification des parents et des familles même si parfois, certains glissements sémantiques montrent bien que de la requalification à la disqualification, le sens parfois, se pervertit. Et s'il s'agissait tout simplement, pour les professionnels du social, de mieux **qualifier** les parents ? C'est à dire de leur donner quelque **qualité**, et donc de s'appuyer sur ces qualités entendues comme **ressources** pour travailler avec eux ? Que veut dire parentalité ? " Parentalité : qualité de parent, de père, de mère " nous dit le petit Robert. Parler de parentalité, c'est d'emblée parler de qualité et de qualification. Evidemment, et comme pour tout mot récent, le sens donné est bien souvent polysémique.<sup>2</sup>

Sans entrer dans les détails de cette polysémie, et sans non plus en pointer les ressorts souvent psychologisant, l'une des raisons de l'expression de la thématique de la parentalité renvoie aussi à **la transformation même des modes de faire du social**, plus que l'individu à aider ou à protéger, ou à défendre la société face à la dangerosité de certains individus, il s'agit dans une perspective plus systémique aussi de traiter son environnement et en particulier son environnement familial, de tenter donc de penser les individus et leurs problèmes à travers le prisme de la globalité. Pourtant l'expression même de parentalité est ambiguë : ne retourne-t-elle pas vers les familles et des logiques privatives des problèmes sociaux et politiques qui renvoie au fonctionnement de la société dans son ensemble. Bref, la parentalité n'est-il pas le nouveau mot de culpabilisation des familles et des parents sous des dessous de transformation ? Les discours relatifs à la parentalité ne sont-ils pas les nouveaux discours de l'ordre public ? A l'encontre, ne peut-on penser que parler de parents plutôt que de familles induit cependant une transformation qui n'est pas neutre : les parents sont plutôt envisagés comme des individus responsables, les familles comme enracinées dans des cultures différentes (populaires, immigrées, etc, ...). Bref, la parentalité ne ferait

---

<sup>2</sup> Sur cette question de la polysémie, Marc Di Ruzza dans son document de février 2003 " pour en savoir un peu plus sur la parentalité ", Centres sociaux – CAF de Lyon résume bien les enjeux.

que consacrer un processus de prise en compte de la singularisation des publics, de leur personnalisation et de leur individuation.

### **La parentalité : un concept charnière et hybride**

Le discours sur la parentalité est donc un discours qui oscille entre les questions d'ordre public (les parents toujours soupçonnés d'être la raison des troubles à l'ordre public que ne manqueraient pas de provoquer leurs enfants)... les questions d'ordre domestique (parler de parentalité réagence la place de l'intime dans le lien entre les professionnels et les publics) et les questions d'ordre politique (il s'agit d'une nouvelle politique familiale qui peut s'apparenter à une nouvelle police des familles si l'on n'y prend pas garde). La parentalité est une affaire qui relève en principe de la sphère privée mais elle est posée par la société et surtout le pouvoir politique qui la représente comme une affaire d'ordre public.

La parentalité interroge chacun car elle renvoie chacun à sa propre expérience soit de parents soit d'enfants avec ses parents soit encore les deux. Cette expérience intime, initiale, travaille toujours la pratique professionnelle autour de la parentalité. Elle est emblématique d'un mouvement plus large de transformation, de nouvelle imbrication des relations entre le public et le privé dans notre société. En tant qu'affaire intime, ce qu'elle met en jeu et ce qui constituerait souvent l'épreuve professionnelle, c'est cette mise au jour de l'intime et la réponse à cet intime que peut apporter un professionnel. Comme si la parentalité et les actions qui allaient avec devaient en passer par un partage de l'intimité entre le professionnel et les parents ; comme si l'intervention professionnelle devait de plus en plus permettre une publicisation de l'intimité et du privatif.

Du côté des liens avec l'ordre public, on voit bien ce qui est en cause, une manière de renvoyer à l'incompétence éducative des parents les crises d'adolescences de leurs enfants comme si la plus importante des crises n'était pas d'abord celle du système productif. Du côté d'un ordre politique, on voit bien en quoi la politique familiale ne peut que s'interroger sur les questions de parentalité, tant la notion même de famille explose, apparaît comme brouillée, incertaine et objet de vifs débats. Il n'est qu'à voir ce qu'il en est de l'homoparentalité...

La parentalité apparaît alors comme un concept à prises multiples : domestique et intime, social, politique. Il faudrait encore ajouter un terme et c'est celui-là qui nous paraît le plus important, celui d'éducation. Sans revenir sur les mutations propres à la famille, qui n'étaient pas vraiment l'objet de notre recherche-action, il faut insister sur la manière dont les enjeux relatifs à la parentalité sont emblématiques d'une transformation des conditions même de la notion d'éducation. De plus en plus, la compétence éducative devient une compétence partagée, une compétence qui implique des échanges sur son mode d'exercice et qui ne s'impose plus d'en haut portée par des professionnels de l'éducatif et de l'Education Nationale qui de leur magistère et donc de leur soi-disant supériorité diraient le vrai de l'éducation, traceraient les lignes de démarcation entre le licite et l'illicite en matière éducative. A partir du moment, où l'on parle de parentalité, on parle aussitôt de posture différente dans la manière d'envisager les parents et les publics de manière générale ; et donc aussitôt un changement de posture du côté des professionnels est exigé : de l'en dessus à l'à-côté. Dans ce passage, un autre terme est prépondérant, celui d'accompagnement.

### **L'accompagnement à la parentalité : une confrontation des expertises ?**

Tout se passe dans le terme accompagnement à la parentalité comme s'il en allait d'une situation d'égalité entre les professionnels de l'accompagnement et les publics accompagnés. L'accompagnement qui n'est pas l'éducation, marque une transformation de la temporalité de l'action (d'un temps long à un temps plus court) mais aussi des conditions même des positions des protagonistes de l'action (d'une hiérarchisation à un rapport plus égalitaire). Situation qui d'ailleurs prend souvent la forme de contractualisation, le contrat permettant alors de mieux marquer encore cette fiction égalitaire. Et pourtant, les professionnels et leurs publics ne peuvent être égaux dans la situation de leur rencontre. Ils ne le sont jamais socialement. Cependant, il reste à penser que ces professionnels et ces publics ont des expertises respectives. Et que leur rencontre pourrait poser comme enjeu une confrontation des expertises. La parentalité et la rencontre de professionnels avec des parents autour de ce thème pourraient alors évoquer une panne temporaire de l'expertise parentale (la place du professionnel serait alors d'emblée légitime) ou une panne de l'expertise professionnelle (mais alors comment tenir la relation ?). Et si les actions relatives à la parentalité étaient un des moyens de faire dialoguer des soi-disant experts et

des soi-disant profanes de façon à ce que les uns et les autres se comprennent mieux et, ce faisant, co-produisent une solution adaptée à leurs problèmes ?

### **Entre la définition et le concept : une pratique**

Des récents rapports officiels liés à la parentalité, deux ont retenu notre attention en particulier pour quelques points pertinents : celui de Claude Martin<sup>3</sup> d'une part et le rapport d'évaluation de l'IGAS<sup>4</sup> d'autre part. Claude Martin dit que le problème est complexe et semble très prudent dans les modes d'action qu'il préconise, et cette prudence nous convient au regard de ce que nous avons dit sur les dérives potentielles en termes de police des familles. Il estime tout d'abord que c'est un problème de diagnostic préalable à l'action. Il s'agit de mieux comprendre comment les parents sont parvenus à élaborer un sentiment de **compétence** et de **responsabilité** parentale au cours de leurs trajectoires. C'est ensuite un problème d'intervention : il s'agit d'aider certains parents (ceux qui le souhaitent ou ceux qui ne peuvent pas faire autrement) à acquérir une légitimité à agir au côté d'autres intervenants dans la socialisation de l'enfant.

Le rapport de l'IGAS sur les REAPP apporte trois grandes confirmations : le regard sur les parents s'est transformé, le problème des difficultés parentales est légitimé par le dispositif et surtout, la parentalité est un facteur de décloisonnement institutionnel tout à fait intéressant. Il montre cependant bien comment la confusion sur le sujet peut parfois régner et comment avec de nouveaux mots, on réintroduit subrepticement de vieilles dominations. Ainsi de cet extrait d'entretien d'une personne interviewée à propos des REAPP : “ il y a une relation d'égalité avec les parents dans les REAPP. Les professionnels sont engagés dans l'échange plus que dans les rapports de savoir et de pouvoir, c'est innovant. C'est une grande révolution, une relation de complémentarité et d'échanges entre celui qui sait et celui que ne sait pas. ” Ce propos est exemplaire puisqu'il nous dit combien la pratique relative aux actions de parentalité est étroite mais il dit aussi combien celui qui ne sait pas est l'égal de celui qui sait ! La parentalité devrait aussi permettre de sortir de ce type de confusion, tant que l'on fera du vieux avec du neuf, tant que l'on dira que l'on est complémentaire de ceux qui ne savent pas, le modèle normatif d'imposition des valeurs des

---

<sup>3</sup> Martin C., “ La parentalité en questions. Perspectives sociologiques ”, Rapport pour le haut Conseil de la population et de la famille, Avril 2003.

<sup>4</sup> Roussille B., Nosmas J.P., “ Evaluation du dispositifs des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents, Mars 2004, IGAS.

professionnels **sur** les publics aura de beaux jours devant lui ainsi que le rejet des publics dans l'illégitimité qui permet de re-légitimer le professionnel. C'est à ce point précis que le terme d'accompagnement à la parentalité prend tout son sens comme ajustement et nouvelle imbrication des savoirs des professionnels et des parents et en prenant comme postulat que les parents ne savent pas rien.

### **Que fait donc la parentalité aux centres sociaux ?**

Les premières rencontres que nous avons organisé après avoir décliné les représentations des uns et des autres autour de la définition donnée à la parentalité ont permis de présenter des actions à partir de la trame suivant :

Origine du projet

Contexte de l'action

Diagnostic des besoins

Montage de l'action

Financement de l'action

Déroulement de l'action

Evaluation

Dans le reste du document, l'accent a surtout été mis sur ce que pouvait faire la parentalité aux centres sociaux plus que sur ce que faisaient les actions d'accompagnement à la parentalité aux publics, et ce conformément au cahier des charges. Celui-ci, en effet, définissait ainsi les objectifs de la mission :

“ contribuer à l'intégration de la thématique “ accompagnement de la fonction parentale ” dans la stratégie des Centres Sociaux par la conduite d'un travail collectif avec des Centres sociaux volontaires et la rédaction d'un document proposant des points de repères pour l'action et l'évaluation.

### **Deux objectifs généraux :**

1. Elaborer des points de repères susceptibles d'aider les conseils d'administration et les directeurs à définir leur stratégie ;

2. Déterminer la nature des ressources (financières, organisationnelles et humaines) à mettre en place à l'échelon de la Fédération des Centres Sociaux, de la CAF et des autres partenaires pour aider les Centres Sociaux à s'emparer de cette thématique.

**Des objectifs spécifiques à chaque institution :**

3. **Pour les Centres Sociaux**, l'objectif est d'avoir des repères pour piloter leur action, c'est-à-dire pour construire leur projet, le mettre en œuvre, en dresser le bilan et participer à l'évaluation.
4. **Pour la Fédération des Centres Sociaux**, l'ambition est d'élaborer et de porter la position du réseau en ce domaine et de contribuer à la qualification des acteurs
5. **Pour l'Etat**, l'objectif est de disposer d'éléments d'évaluation des actions conduites dans le domaine "de l'accompagnement de la fonction parentale".
6. **Pour la CAF**, il s'agit de mettre en œuvre son Schéma Directeur d'Action Sociale et de se donner des outils pour exercer sa mission relative à la délivrance et au suivi de l'agrément " Centre Social ". "

## II SYNTHÈSE DES RENCONTRES

### A LES VALEURS

#### *1 Entre curatif et éducatif : les origines des centres sociaux*

Historiquement, la question éducative se construit sur un modèle pédagogique d'imposition de normes, de savoirs et de valeurs en direction des publics. Les origines des centres sociaux comme mouvement d'éducation populaire fait débat. Certains rappellent qu'à l'origine des centres, on trouve des dames patronnesses qui sont bien dans des formes de moralisme et d'hygiénisme, d'imposition normative de valeurs en direction des publics. Du coup, le fait même de mettre des professionnels dans le centre présuppose des manques à combler du côté des familles.

Par ailleurs, l'éducation populaire recoupe le travail au quotidien dans un centre social. Cela peut poser question tant en regard de l'histoire même des centres sociaux qu'en regard des projets insérés dans des dispositifs qui tendent de plus en plus à instrumentaliser leurs porteurs. On parle souvent d'éducatif dans les dispositifs contractuels alors qu'il n'est pas certain que ce soit l'héritage des centres sociaux. Ces derniers ont d'abord une origine curative même si l'éducatif qu'il soit posé à priori ou pas, que le mot éducation ait une connotation positive ou pas, reste important dans les pratiques professionnelles. Parler de co-éducation pourrait être une manière de refuser le curatif d'une part, mais aussi de se repositionner par rapport aux parents d'autre part. Parler de co-éducation c'est surtout ne plus parler d'assistantat, c'est penser des nouveaux partenariats avec les publics. Cela oblige alors à inventer le projet dans un contexte où justement les piliers anciens de l'éducation populaire ne sont plus là. Chaque centre doit donc localement inventer, se positionner, évaluer sans qu'un modèle commun à tous (tel que le postulait l'éducation populaire) puisse s'appliquer sur les différents territoires. Cette nécessité d'inventivité n'est pas toujours rassurante. Par ailleurs, les dispositifs, en saucissonnant les financements, en imposant des réflexions à court terme participent de cette insécurité.

Qui parle d'acte éducatif aujourd'hui ? Comment est-il écrit dans les projets des centres sociaux ? Le silence sur la question de l'éducatif relance le débat sur les valeurs des centres

sociaux, sur la place des centres sociaux comme espace éducatif collectif et comme espace du développement social.

## *2 La co-éducation : nouvelle valeur ?*

Les centres sociaux ont donc un rôle éducatif. Quel rôle pédagogique peuvent-ils avoir vis-à-vis des parents, semble être toute la question. Quand des parents deviennent adhérents du centre, leur place se transforme. Si, historiquement, les centres sociaux ont mis au centre de leur travail les usagers, les dispositifs ne cessent de pointer les insuffisances de ceux-ci. Parler alors de co-éducation induit un présupposé plutôt positif d'appui sur les ressources et les compétences des usagers. Dans les actions d'accompagnement scolaire, par exemple, il n'y a pas que l'échec des enfants qui est pointé, mais bien leurs ressources et potentiels qui imposent une posture professionnelle particulière où les parents doivent prendre toute leur place. Co-éduquer implique aujourd'hui de penser une relation plus égalitaire avec les publics. Qu'est-ce que cela change alors pour les centres sociaux ? Comment co-éduquer à partir d'accompagnement à la parentalité ? Le terme même de co-éducation est-il le bon ?

Parler de co-éducation pose des problèmes institutionnels et peut vite induire une exclusivité de l'Education Nationale et de l'Etat sans que d'autres acteurs puissent intervenir. Il n'est pas anodin que le Contrat Educatif Local soit sorti quelques mois après la mise en place du Contrat Temps Libre. Dans le cadre des discussions préalables à la signature du contrat de ville d'agglomération sur Lyon, la question de la co-éducation a été définie comme partagée entre l'Etat et les parents à l'exclusion de tous les autres acteurs. Dans le cadre du Projet Educatif Local, par exemple, la co-éducation ne fait pas toujours l'unanimité. En même temps, à travers leur implication forte dans toutes les actions socio-éducatives, on ne peut pas dire que les centres sociaux ne soient pas des lieux éducatifs. La difficulté réside dans le manque de reconnaissance de cette fonction par certains partenaires. Par ailleurs, la CNAF pour ne pas heurter ces mêmes partenaires parle de projet territorial ou de vocation sociale multiple plutôt que d'éducatif. Plutôt que de parler de co-éducation, il vaut peut-être mieux parler de pédagogie de l'accompagnement et de vivre-ensemble. L'éducation rentre alors dans l'accompagnement. Ce dernier se pose tant en individuel qu'en collectif

Les CLSH, par exemple, mériteraient d'être mieux regardés au regard de cette question de l'acte éducatif. Bien souvent, on fait comme si c'était acquis. En même temps, il est difficile de ne pas être dans la co-éducation. Un CLSH ne peut fonctionner si les règles de vie dans les activités offertes ne sont pas partagées avec les familles. La richesse des centres sociaux tient à cette spécificité qui permet de donner sens au projet. Par exemple, lors de l'inscription d'enfants en CLSH, les parents ne semblent pas intéressés par le projet pédagogique mais plus par le mode de garde. En tous cas, ils ne posent pas de questions sur le sujet. Cela doit obliger le centre social à se demander comment rendre du service avec du sens.

### *3 L'accompagnement collectif à la parentalité : nouveau creuset des centres sociaux ?*

Du fait même des animations collectives, du fait même que les valeurs des familles sont différentes, la co-éducation commence dans le partage des valeurs entre les familles et les professionnels, partage qui va favoriser cet accompagnement et permettre de grandir ensemble.

La spécificité d'un centre social réside à la fois dans la capacité d'écouter des parents, de les accompagner comme parents mais aussi de leur redonner une forme de **pouvoir et de puissance**. Il y a, dans cette capacité à redonner de la puissance à des habitants, un acte éducatif qui s'opère, qui sort, d'ailleurs, l'association centre social d'un simple prestataire de service accompagnateur à la parentalité. Mais, l'acte éducatif passe aussi par des interdits, la co-éducation qui peut être le partage d'information entre plusieurs professionnels et les parents concernés ne se fait pas seule. Elle implique des débats et conflits. Par exemple, lorsqu'une petite fille mord les autres enfants. Comment intervenir ? Ces débats en interne à un centre social font bouger l'ensemble de la structure. Un relais a été fait avec la PMI, avec la mère et a permis de faire évoluer les choses et de mieux les comprendre pour mieux les traiter. Donc la co-éducation, c'est la participation à l'acte éducatif, même si l'acte éducatif en lui-même n'est pas le seul moment de l'intervention d'un centre social. Par contre, dans la mesure où les enfants sont une bonne partie de l'année soit à l'école soit dans les CLSH, les centres sociaux sont un acteur important de cette chaîne de la co-éducation.

Toujours en lien avec les partenaires autour de la co-éducation, l'une des difficultés du moment est aussi l'indifférenciation dans laquelle la commande politique tend à mettre différents professionnels (des centres sociaux, de la prévention spécialisée ou encore de la PJJ) comme s'ils faisaient tous la même chose. Chacun a des missions spécifiques et différentes. A partir du moment où le centre social accueille des enfants, à partir du moment où il accueille des parents, il y a un travail éducatif d'accompagnement des parents qui n'est pas l'éducation des parents. **Le risque justement de l'accompagnement à la parentalité est bien d'éduquer les parents.**

L'exemple de la petite enfance montre bien comment depuis 30 ans, les enfants, d'objets sont devenus des sujets pour les professionnels qui en ont la charge. Cette modification a changé les pratiques professionnelles. La même transformation s'opère avec les parents. La difficulté tient à la multiplication des modèles éducatifs qui co-existent aujourd'hui et à la posture des professionnels dans cette multiplication de modèles ; lorsqu'un professionnel joue dans une pièce de théâtre avec des mères et se trouve donc en situation d'égalité avec ces mères, la posture est différente et oblige à poser alors la question de la bonne distance avec les publics.

#### *4 Où sont les valeurs dans les projets ?*

En repartant de la manière dont sont écrits les projets des centres sociaux, on peut aussi réinterroger leurs valeurs. Celles-ci sont souvent posées au début du projet et reprennent les valeurs de la charte nationale. Ensuite vient le diagnostic puis le projet. L'une des difficultés repérées tient dans la difficile articulation de ces trois temps : valeur – diagnostic - projet. Quelle est la traçabilité des actions ? Bien souvent, les projets ne sont-ils pas menés en oubliant leur origine et les diagnostics de départ. Quels bénéfices en tirent alors tant les professionnels que les parents ? Lors qu'on parle du bilan des CLSH, on évoque le nombre de journées, ce qui ne dit rien sur les pratiques. Cela pose la question du projet politique du centre social. **Comment les valeurs sont-elles mises en action ?** Comment jouer avec les dispositifs lorsqu'ils sont inadaptés aux demandes des publics (exemple des VVV) ? Autant de questions qui sont des problèmes de stratégie collective et de sens, donc de vivre-ensemble. Les présupposés forts des centres sociaux sont que les personnes ont des ressources ensemble, que la promotion ne peut se faire qu'ensemble, que les outils mobilisés par les centres sociaux privilégient le collectif. Or ce vivre-ensemble est de plus

en plus difficile. Un CLSH est soumis à des impératifs de rentabilité, il faut le rendre rentable alors même que les usagers changent et que les participations financières des usagers ne cessent de diminuer. **Comment alors les actions sont-elles mises en valeur ?**

## B LES METHODES

### *1 L'accompagnement à la parentalité : de quoi parle-t-on ?*

De plus en plus, les textes de loi insistent sur l'implication des publics, leur mise aux centres des dispositifs, la prise en compte de leurs besoins, l'importance de l'accueil, le soutien à la parentalité, etc... Les évolutions propres à la famille et à la société dans son ensemble, les interrogations même sur l'idéal éducatif ont amené depuis quelques années les pouvoirs publics à se saisir des questions de parentalité. Si les parents n'avaient pas toujours leur place dans les institutions au quotidien (que ce soit à l'école, à la crèche, ...), nommer leurs problèmes (à travers le concept d'accompagnement à la parentalité), modifier-il les pratiques et les méthodes de travail, en particulier dans l'action au quotidien des centres sociaux ?

Pour les professionnels des centres sociaux, le terme de parentalité réfère soit à l'initiative même de parents, soit à de nouvelles réflexions menées autour de l'association de parents au conseil d'administration, soit encore à la transformation des locaux d'un CLSH et à l'implication des parents dans celle-ci, soit encore à une reprise de la demande institutionnelle (dès le début des années 90 par le biais des activités scolaires par exemple), soit enfin à la réponse institutionnelle aux appels à projet mis en place dans le cadre du REAAP... Bref, les origines du mot dans la pratique et les méthodes sont multiples et ne sont pas forcément nouvelles. Auparavant, on parlait de participation des habitants, d'implication des usagers ou de citoyenneté. L'un des principaux **changements** cependant, résiderait dans la transformation même des centres sociaux. Il y a 15 ans par exemple, l'organisation au quotidien d'un centre social était moins découpée en secteurs d'intervention, ou plutôt les secteurs semblaient moins prégnants qu'aujourd'hui. **La transversalité qui émerge fréquemment aujourd'hui, et les questions de parentalité qui vont avec, sont peut-être liées à cet état de fait.** Se joue en effet, le passage d'une subvention globale au centre social à un montage financier des actions par projet qui entraîne une forme de "saucissonnage" des actions. **Les actions relatives à l'accompagnement à la parentalité apparaissent alors comme une reformalisation d'un projet global des centres sociaux, comme si, il était pris acte d'une extrême division du travail propre à l'organisation des centres sociaux qu'il fallait dépasser.** On peut se demander si, en définitive, de l'accompagnement à la parentalité, les centres sociaux n'en ont pas toujours fait, alors qu'ils ne le nommaient pas comme tel. La

principale transformation réside cependant dans la manière dont les questions de parentalité sont formalisées à travers des écrits. Travailler par projet implique un découpage des financements (**effet contraignant**) mais travailler par projet implique un travail d'écriture du projet (**effet réflexif** : en écrivant le projet, on fait aussi le point sur ses propres pratiques, on rend visible des choses existantes ; on prend le temps de mieux y réfléchir).

Du coup, plus que la thématique même de la parentalité, c'est sans doute la méthodologie de projet autour de la parentalité qui a le plus changé. Déjà, le terme même de parentalité pose problèmes. Dans le langage courant, il ne correspond pas à ce que les parents **demandent** alors même que les **besoins** existent. Cette différence entre demande et besoin, classique dans le travail social, reste ici sensible : les parents sont soumis à une multiplicité d'informations contradictoires qui les laissent parfois désarmés, ne sachant plus bien à qui se fier.

La parentalité est appréhendée à travers différents prismes. Le premier concerne **l'interpellation directe par les familles** : certains parents ont du mal à se positionner en tant que parents et s'interrogent sur leurs droits, ceux de leurs enfants, le rapport aux professionnels, ... Il peut s'agir autant de demandes individuelles que collectives. Le second prisme concerne la question de **l'écoute des parents**, des partenaires des professionnels... Le troisième **concerne la place des professionnels par rapport aux familles** et aux parents. Comment se situer, quels outils développer dans l'accompagnement des familles (dans la mise en place de sorties familiales par exemple) ?

Si tout ne peut être défini comme accompagnement à la parentalité, il faut être vigilant cependant sur la manière dont les parents peuvent devenir des boucs-émissaires. Par ailleurs, la multiplication des interventions professionnelles auprès des parents et des familles pose la question de la cohérence et donc du partenariat entre tous ces professionnels. De la même manière, les adolescents sont souvent au cœur des questions de parentalité dans la mesure, où leur rajeunissement, l'importance de la société de consommation, leur manière d'interpeller les adultes obligent les partenariats.

Dans la relation aux publics : n'impose-t-on pas trop les façons de voir des professionnels aux parents ? N'a-t-on pas trop tendance à penser la parentalité pour les publics accueillis dans le secteur petite enfance des centres sociaux car les parents y sont les plus visibles ? Si

les besoins en accompagnement parental progressent dans la mesure où ils deviennent induits par les changements législatifs (ainsi dans le cadre de l'absentéisme scolaire), comment se situer par rapport aux injonctions de la justice ?

Au delà des questions, deux constats semblent s'imposer. Premier constat : **les institutions sont paradoxales dans leur rapport aux parents** : elles les accusent d'être souvent démissionnaires alors même que le nombre de professionnels autour des parents est de plus en plus conséquent. Deuxième constat, **être parent tend à devenir un métier**, tant la somme de compétences à mobiliser semble importante. C'est bien en ayant à l'esprit ces constats que les actions relatives à la parentalité peuvent se mettre en place dans les centres sociaux.

## *2 Une méthode propre aux centres sociaux ?*

D'un point de vue méthodologique, quelles sont les conditions de réussite de ces projets, tant en interne avec les équipes d'un centre social qu'en externe avec les partenaires ?

On peut dégager plusieurs échelles méthodologiques dans les actions relatives à la parentalité qui irait du plus bas niveau où enfants et parents sont pris comme irresponsables à éduquer au plus haut niveau où l'on se trouve dans le développement social et participatif. Comment se positionner sur cette échelle ? Où sont les centres sociaux là ?

Cinq spécificités des centres sociaux sont alors à aborder :

- capacité à ouvrir des espaces d'échanges
- capacité institutionnelle à tenir son positionnement
- capacité d'interpellation des partenaires
- capacité à mener des actions plurigénérationnelle
- capacité à travailler avec des collectifs.

Tout d'abord, les centres sociaux ont la capacité par rapport à d'autres partenaires d'ouvrir des espaces d'échanges avec des parents sur les manières propres à chacun d'élever ses enfants. Le rôle de médiation qui se joue ne porte pas simplement sur de l'écoute et du conseil avec les parents mais aussi sur du tissage de lien social. Les centres sociaux sont

toujours pris entre leur inscription dans des dispositifs et leur capacité à proposer autre chose qui réponde aux plus près des préoccupations habitantes.

Du coup, entre les valeurs et la méthode, c'est la légitimité et le positionnement des centres sociaux qui sont posés. Mener une action comme un lieu d'accueil parents-enfants dans une école ou dans un centre social n'est pas neutre, en termes de positionnements, de reconnaissance et de représentations que peuvent avoir les différents partenaires de l'action. Les centres sociaux ont une légitimité dans le processus éducatif mais peut-être une crainte à l'exprimer trop fort. En même temps, ils peuvent faire synergie autour de parents isolés, remettre des acteurs autour de la table à ce propos, dynamiser et redonner de l'énergie à des collectifs.

**Donc, la plus-value méthodologique d'un centre social tient d'abord dans sa capacité à tenir son positionnement** : à la fois une association qui n'est pas un électron libre dans la mesure où elle dépend de contraintes, de financements, de commande publique mais aussi une indépendance liée à des membres associés et à des professionnels. Le centre social peut être un lieu d'interpellation des autres partenaires sur une thématique particulière et celle de la parentalité s'y retrouve d'autant plus. A partir du moment où le centre est plurigénérationnel de la petite enfance au secteur adulte en passant par les centres aérés et les jeunes, il constitue une accroche incontournable avec les parents.

Mais surtout, il est un des rares lieux à travailler avec des **collectifs** dans un contexte où beaucoup de professionnels sont pris par l'accompagnement **individuel**. Cette capacité à animer des groupes, à travailler la relation avec un groupe de parents et non pas traiter simplement la demande individuelle des parents constitue un point fort de la méthode globale des centres sociaux.

Donc, toujours du point de vue méthodologique, différentes choses sont à pointer :

- La capacité à s'inscrire dans un projet avec un début et un terme
- la question de la démarche collective
- la question de l'expérimentation et de l'innovation.

Ces trois éléments montrent bien comment un centre social se doit de s'adapter à la problématique des familles et des parents, celle-ci étant particulièrement fluctuante du fait

même des mutations familiales. Il y a 20 ans, on éduquait les mères en PMI, 10 ans après, on animait des collectifs en PMI. Aujourd'hui, certains travaillent avec des psychomotriciens et les parents dans les espaces verts du quartier... A ces trois éléments qui font la richesse des centres sociaux, il faudrait rajouter la question du temps et de la disponibilité. Si un projet doit se concrétiser un dimanche, qui, excepté un centre social peut alors le porter ? Un centre social doit redonner du pouvoir aux habitants, cet objectif nécessite un temps spécifique, une plus grande flexibilité et surtout une capacité à gérer différemment les échelles de temps.

Là, le partenariat prend tout son sens dans la mesure où lorsque des synergies se créent, elles libèrent du temps. La parentalité ne peut alors être simplement associée aux enjeux de petite enfance, elle doit être transversale et associer l'ensemble des membres d'une équipe, et ce pour une raison assez simple, les enfants suivis le sont souvent de la petite enfance à l'adolescence.

### *3 La parentalité : une affaire d'équipe*

Parler de co-éducation oblige aussi à développer des stratégies en interne de fonctionnement d'équipe. Les questions de parentalité renvoient toujours à une équipe et à un collectif de travail, à la spécificité de chaque centre de renvoyer ce fonctionnement d'équipe au conseil d'administration, à la capacité qu'a chacune des actions menées d'interroger le projet politique et le sens porté. Ainsi lorsqu'un centre se réunit toutes les semaines en associant toutes les figures professionnelles de la comptable à la femme de ménage en passant par les animateurs, etc, ... il peut interroger les actions menées et penser leur plus grande cohérence. La condition requise est que ce soit un petit centre. En même temps, ce fonctionnement n'est pas forcément toujours écrit dans le projet du centre ; il n'est pas toujours valorisé comme tel.

Ces questions de méthode renvoient au management général des projets. Dans le cadre d'un projet parentalité qui ne partirait de rien, **la première chose à faire**, quelle que soit l'entrée choisie est bien de **réunir l'ensemble de l'équipe du centre social**, d'échanger en interne sur ce projet car à partir de différents bouts thématiques, on se rend vite compte que le centre social, justement, ne part pas de rien pour mener son action parentalité. Des choses

existent souvent déjà : que ce soit dans les lieux PMI, dans les lieux d'accueil parents-enfants, etc, ...

Si les centres sociaux étaient aussi vigilants et utilisaient aussi bien leurs méthodes de travail en interne qu'ils le font en externe et en partenariat avec d'autres, les choses seraient plus simples. En interne au centre social, bien souvent, on fait comme si les choses étaient acquises, alors que ce qui est acquis ne l'est qu'un temps. Cela oblige à retravailler le diagnostic en permanence et donc à trouver les lieux nécessaires à cela.

#### *4 Informel, transversalité et pluridisciplinarité*

Il y a donc nécessité de préserver des lieux d'échanges en interne aux centres sociaux qui ne soient ni des lieux d'analyse de la pratique ni des lieux d'informations générales sur le quotidien du centre social. Préserver ces espaces intermédiaires permet à la fois de maintenir les réseaux existants (l'exemple de Vénissieux a été cité dans le particularisme qu'il produit : même si les acteurs de terrain changent, les lieux de rencontres informels entre partenaires se poursuivent) mais aussi de se mettre en capacité de produire collectivement. Le financement global que permet la CAF est d'autant plus important ici que les centres sociaux sont de plus en plus soumis à des contrats d'objectifs qui leur imposent de rendre compte. Il ne s'agit pas de dire qu'il ne faut pas rendre compte mais il est parfois difficile de rendre compte de ce qui se joue, s'expérimente et se trame dans des espaces intermédiaires qui peuvent vite apparaître comme improductifs alors même qu'ils cristallisent des énergies collectives qui sont en train d'émerger.

En conclusion, s'il y a une plus-value méthodologique des centres sociaux à aborder les questions de parentalité, elle pourrait être résumée ainsi : en interne, la plus-value tient à la **transversalité** du centre qui intervient auprès de toutes les tranches d'âge de public. En externe, la plus-value du centre social tient à sa **pluridisciplinarité** qui lui permet de préserver une approche globale.

Monter des actions relatives à la parentalité dans les centres sociaux n'est pas si simple dans la mesure où se posent très rapidement des **enjeux de pouvoir** d'une part mais **aussi les difficultés de la transversalité en interne dans les centres sociaux** d'autre part.

### *5 Et le diagnostic ?*

Il n'est pas toujours aisé, en particulier lorsqu'on est CESF et donc, par définition, sur un poste plus transversal, de porter des problématiques transversales. Présenter des axes de travail globaux sur les questions de parentalité provoque un débat sur le **diagnostic** des besoins des publics et sur le fait que les centres sociaux ne sont pas toujours très à l'aise dans le traitement des données chiffrées ou dans la manière d'appréhender la demande des publics. Des table-rondes d'usagers ou des questionnaires servent à alimenter le diagnostic qui va permettre d'alimenter le projet du centre social, mais ce n'est pas toujours le cas. Il manque sans doute un **système de veille** plus inscrit dans la durée qui permettrait de mieux comprendre et saisir les demandes des usagers, alors que celles-ci sont bien souvent reformalisées tous les 4 ans au moment de la ré-écriture du projet du centre social. Même si la demande n'est pas forcément le besoin, les demandes spécifiques de soutien à la parentalité sont **exceptionnelles**, elles sont bien souvent d'un autre ordre. (informations ponctuelles, demandes relatives à la petite enfance, etc, ...) Elles concernent donc le centre social dans son ensemble, ce qui élargit la question à une prise en compte plus transversale. On sort alors d'une action **labellisée** comme telle pour aller vers la parentalité comme un axe fort du **projet d'animation globale du centre social**.

## C LES PRATIQUES

### *1 La parentalité : épreuve professionnelle ?*

Les actions relatives à la parentalité **questionnent les pratiques**. Du point de vue des professionnels, la voie est **étroite** entre le soutien et l'accompagnement des familles d'une part et la possibilité, d'autre part, de culpabiliser certains parents à travers l'intervention professionnelle. Ainsi, dans le cadre d'un CLSH, on a parfois plus tendance à rendre compte aux parents des difficultés de **comportement** de leurs enfants, sans assez insister sur leur manière de prendre place dans les **activités** proposées.

Les sorties familiales avec les parents sont aussi des lieux et des moments où les normes contradictoires portées par les parents et les professionnels apparaissent en plein jour : les uns et les autres ont parfois le sentiment d'une mise à l'épreuve. Ces sorties obligent les professionnels à cadrer en amont l'activité pour éviter par exemple que les professionnelles n'aient à prendre en charge les enfants des familles présentes. L'intervention professionnelle se fait-elle, dans ce cadre, auprès des enfants ou des parents, des pères ou des mères ? Lorsqu'à l'échelle d'un même quartier, elles sont organisées par des structures différentes, des questions se posent. Certains acceptent que les familles profitent de la sortie pour s'isoler du reste du collectif et par exemple pique-niquer, seuls dans leur coin. Pour d'autres, il s'agit beaucoup plus d'une activité collective qui engage tous ses participants. Est-il nécessaire, lorsqu'on est professionnel d'un centre social de participer à une sortie en tant qu'observateur d'une autre structure ? L'observation permet-elle de mieux construire un projet futur de sortie familiale à deux structures ? La construction du partenariat autour d'échanges sur les pratiques permet-elle de bien saisir ces mêmes pratiques qui sont engagées par des professionnels dans la relation aux familles ? Chaque fois, c'est le cadre, le projet et les objectifs de la sortie qui structurent son déroulement. En même temps, dans le lien aux enfants, familles et professionnels retravaillent leur place, parfois sur le mode de la délégation des familles aux professionnels. Là encore, c'est la place des parents dans la relation professionnelle qui est posée.

Si les parents sont attendus dans toutes les activités d'un centre social, ils risquent de devenir **fuyant**. Les questions de parentalité posent aussi des questions de compétences professionnelles et de polyvalence accrue des professionnels des centres sociaux. Il n'est

pas possible de répondre à tout, les professionnels des centres sociaux ne sont pas des psychologues, **travailler avec les parents renvoie bien souvent à une fonction miroir où le professionnel est aussi renvoyé à sa propre expérience de parent ou d'adulte.**

## *2 Des professionnels généralistes ou spécialistes ?*

La parentalité et ses actions d'accompagnement renvoient à la professionnalisation. Les professionnels font d'abord ce qu'ils savent faire. Il manque sans doute dans les centres sociaux des professionnels à qualification plus généraliste qui pourraient plus facilement porter une vision globale. Bien souvent par exemple, les animateurs ont plus un profil BEATEP que DEFA. Il y a cependant un paradoxe important qui réside dans le fait que les enfants sont de plus en plus tôt dans les structures alors même que leurs parents s'interrogeraient sur leur parentalité. Par ailleurs, les pouvoirs publics ont des attentes importantes au regard des incivilités, des questions d'autorité. Du coup, il s'agit de trouver des manières de faire en co-éducation, en co-partage. A l'usage, on se rend compte que le partenariat autour de la parentalité fonctionne plutôt bien dans la mesure où il est assez porteur dans le contexte actuel.

Et si la question du spécialiste ou du généraliste était un faux débat ? Il s'agit plus d'une question de métier et de spécificité des attitudes et des compétences qui accompagnent ces métiers. Ainsi, certains professionnels vont plus facilement entrer en contact avec des parents que d'autres. Donc, les actions de parentalité interrogent le repositionnement des professionnels à partir de leurs métiers qui induisent certains comportements différents. Le problème pour les centres sociaux est de trouver **un lieu et un temps** où justement s'harmonisent et se discutent ces spécificités de métier. Celles-ci sont de plus en plus centrées sur les publics et les tranches d'âges et dépendent moins d'un projet global et d'une vocation généraliste des centres sociaux.

Les exemples d'actions présentées autour de la parentalité montrent bien que les réflexions transversales qui se mènent tant en interne qu'en externe provoquent des mises à plat mais montrent aussi que les **centres sociaux sont des lieux de généralistes** alors même que les publics sont suivis par de nombreux **spécialistes**. Le centre social peut alors fonctionner comme un accompagnateur des populations, ce qui implique une bonne connaissance de

son environnement et des besoins, une reconnaissance de l'expertise des usagers dans les projets menés, un rapport distancié à la commande qui impose de se l'approprier en l'adaptant. A-t-on affaire à des professionnels spécialistes de la parentalité ou à des professionnels de la globalité ? Est-ce l'affaire d'un individu, d'un professionnel ou d'un collectif ? Entre spécialistes et généralistes, de plus en plus, les choses sont contradictoires : il est à la fois impossible de se spécialiser et de rester un généraliste. Du coup, **c'est la notion de collectif de professionnels qui doit rester prédominante et donc le temps nécessaire** pour l'organiser.

### *3 La place des CESF*

Les questions de transversalité au sein des centres sociaux, ont questionné la place spécifique des CESF en lien avec les actions d'accompagnement à la parentalité. Pour commencer, c'est leur rapport au temps qui a été pointé. Celui-ci est de plus en plus tendu du fait des injonctions des financeurs, de la hiérarchie, de l'organisation même du centre social. Elles doivent pourtant tenter de penser un système de veille, une manière de réactiver en permanence le diagnostic social qui peut être fait des publics. Cela implique à la fois de constituer des outils en ce sens mais aussi de toujours veiller à faire un retour aux administrateurs de ce travail de veille.

Ensuite, la professionnalisation des travailleurs sociaux est pointée. Si les CESF semblent souvent à l'origine d'actions d'accompagnement à la parentalité, certaines participantes ont estimé que c'était dû à leur formation, ce sont parfois les seules personnes diplômées en travail social dans les centres sociaux. Ce point a fait débat, un animateur titulaire d'un DEFA est bien un travailleur social. Plus que la seule qualification (une secrétaire d'un centre social peut aussi être identifiée comme travailleur social), toute la difficulté est de trouver des lieux d'échanges pour constituer une véritable **culture commune** propre au centre social. Aujourd'hui, les directeurs de centres sociaux viennent moins du travail social. Comment constituer des cultures communes dans un contexte de diversification des profils, des qualifications, etc, ... Un exemple de dysfonctionnement dans le lien aux familles dans le cadre d'un CLSH montre bien comment peu à peu, un renvoi se fait de l'animateur vers le directeur du CLSH puis vers la CESF, qui en bout de chaîne apparaît comme la dernière réponse possible alors que justement, elle n'a pas forcément la réponse car celle-ci ne peut qu'être **collective** et engager le centre social dans son ensemble.

Du coup, lorsqu'on interroge la place de la parentalité dans les centres sociaux, on a le sentiment d'un portage par défaut, assumé souvent par les CESF alors qu'elle implique de la transversalité entre tous les secteurs du centre social. Qu'une CESF crée un groupe de parole avec des parents reste intéressant en soi, mais le plus important est bien de valoriser toutes les petites choses informelles qui font lien entre l'ensemble des professionnels du centre et les parents, tout ce qui permet d'aller vers une véritable co-éducation. Qu'il y ait un professionnel référent des actions de parentalité ne doit pas invisibiliser le sens global de l'action du centre et de son projet global en direction des parents.

#### *4 La place des directeurs*

A regarder le simple fonctionnement des centres sociaux présents lors des échanges, on constate une extrême disparité dans le fonctionnement d'équipe. Certains centres se réunissent une fois par semaine avec l'ensemble des salariés (incluant femme de ménage et secrétaire, une bénévole administratrice faisant l'accueil le temps de la réunion). D'autres se réunissent seulement une fois par trimestre avec l'ensemble des salariés, des réunions mensuelles rassemblent les responsables de secteur et le poste de secrétariat. Différentes raisons expliquent ces disparités : la rotation des personnels (directeurs inclus), l'importance des temps partiels qui nuit à ces possibilités de rencontres régulières, l'organisation même de ces rencontres régulières qui peuvent s'apparenter plus à de l'échange d'information qu'à une véritable **réflexion** sur les pratiques, les projets communs et les valeurs collectives. Les évolutions propres au métier de directeur sont pointées. Ils devraient insuffler de la transversalité dans le fonctionnement au quotidien du centre social, ils sont bien souvent plus gestionnaires, préoccupés des équilibres financiers, que meneurs de projets. Il semble intéressant de creuser cette question : **si certains professionnels sont porteurs des questions de parentalité, comment les directeurs peuvent-ils en être les garants ?**

La parentalité interroge la place des directeurs et leur manière de porter des démarches transversales au sein des centres sociaux. Pour caricaturer, on pourrait dire que les salariés des centres se plaignent des compétences par trop gestionnaires des directeurs alors que les directeurs interrogent les compétences des professionnels qu'ils encadrent. Voir les familles à travers le croisement des regards de l'ensemble des professionnels reste difficile

aujourd'hui à l'échelle des centres sociaux. Alors même que les centres ont une vocation généraliste, ils tendent de plus en plus à se spécialiser. Ainsi, une famille nombreuse est vue à travers différents professionnels dans différents secteurs sans que l'ensemble de ces professionnels n'échangent entre eux sur cette même famille. Vu du côté de la famille, on peut se demander si une cohérence est trouvée entre les interventions des différents professionnels. Pour certains participants, ce qui reste intéressant, c'est d'élargir les compétences professionnelles à la marge, en demandant par exemple à un Educateur Jeunes Enfants de piloter un projet plus global. Par ailleurs, l'une des difficultés réside aussi dans le manque de représentations claires qu'ont les professionnels d'un secteur des autres professionnels de métiers ou de secteurs différents.

Lorsque, comme c'est le cas dans un centre social, la direction change très fréquemment, ces modifications ne peuvent que nuire à la tenue dans le temps d'une cohérence des actions. C'est là l'un des écueils des actions menées : le taux de rotation parfois important des personnels des centres sociaux.

### *5 La place du Conseil d'Administration*

Cette question renvoie à la constitution des CA et à la place des salariés dans le CA. Bien souvent, on constate des coupures entre administrateurs et salariés, entre bénévoles et professionnels. Quel que soit le conseil d'administration, il faut toujours se demander : qui est au service de qui ? Qui fait les choses matérielles ? Qui porte la réflexion ? Dans l'exemple d'un centre social, le projet a permis de décliner deux axes de travail très concrets, l'un relevant de la vie associative et donc des administrateurs, l'autre de la parentalité et des professionnels sur la base d'une adhésion mutuelle des deux côtés.

Dans un autre centre social, le conseil d'administration est partagé en commission de secteurs où un travail peut s'opérer entre administrateurs et professionnels. Le directeur joue un rôle charnière important dans ce cadre entre les deux types de personnes qui travaillent ensemble. La parentalité, ici, ne fait pas encore l'objet d'une commission de secteur, elle reste portée par les administrateurs de manière plus globale.

Dans un troisième centre, au CA affaibli, le directeur est fortement sollicité pour travailler la constitution et le renouvellement de son CA. Cela pose la question de la participation des

habitants où bien souvent, les habitants représentatifs ne sont pas experts et où les habitants experts ne sont pas représentatifs. En outre, bénévoles et professionnels ont des rythmes de travail très différents avec lesquels il faut composer. Si le directeur joue alors un rôle important dans l'interface professionnels-bénévoles, il est nécessaire de penser l'association des autres salariés dans ce même CA.

### *6 La place des publics*

Du côté du temps des professionnels, penser la place des parents dans les actions, c'est aussi penser **l'accueil** des parents dans les activités de leurs enfants. Mais cette mission d'accueil des parents est-elle intégrée dans la mission des professionnels. En ont-ils toujours le temps ? Cela renvoie à la manière dont chaque centre social pense **l'organisation de ses activités**. Dans le cas d'un centre aéré, dégager du temps spécifique pour l'accueil, cela peut être avoir besoin d'un poste d'animateur supplémentaire qui se répercute inévitablement sur les coûts.

Dans le rapport aux publics, une autre question importe : celle des normes. L'accueil des parents dans les lieux petite enfance, par exemple, bute sur les règlements d'hygiène et de sécurité imposés par les médecins de PMI. Quel jeu est là possible avec le règlement ? Ces normes juridiques ne sont-elles pas parfois de bonnes raisons pour ne pas faire ? Qu'est-ce qui est négociable en termes de normes ? Qu'est-ce qui est alors négociable avec les familles ? Ces questions de temps et de normes ne sont-elles pas des manières de poser d'abord la question des **moyens** avant la question du **projet** ? Ainsi, on peut très bien mener des actions sans argent une année. La pertinence même de l'action menée peut permettre l'année d'après d'avoir ces mêmes moyens nécessaires.

La parentalité, son soutien et son accompagnement ne peuvent se diluer dans des seules actions labellisées à cet effet, d'autant plus qu'elle reste bien souvent une intervention au cas par cas, qu'elle implique des formes de négociation entre les normes des familles, les normes des institutions et les normes des professionnels. Entre les ajustements au cas par cas, et la manière dont un centre social peut poser des règles collectives et partagées, la place de l'écoute des parents reste déterminante. Tous les parents qui gravitent autour d'un centre social n'ont pas forcément besoin d'accompagnement à la parentalité, un des éléments importants reste de les valoriser en tant que parent.

### *7 La parentalité : un problème de genre ?*

La question du féminin et du masculin a souvent traversé les échanges. Globalement, dans les centres sociaux, les publics femmes sont beaucoup plus présents que les publics hommes. Globalement aussi, on a beaucoup plus de professionnels femmes que de professionnels homme. Comment des professionnelles femmes peuvent-elles se positionner face à des pères ? Même si en particulier dans les structures petites enfance, on voit de plus en plus de pères, il reste plus facile à des femmes professionnelles d'accrocher et d'approcher des femmes que des hommes. Sur la somme des activités proposées dans un centre social, les activités proposées en direction des hommes restent faibles. En même temps, pourquoi imposer la place des hommes dans les sorties familiales par exemple ? Entre la réponse aux demandes et l'imposition d'activités en direction des hommes, comment se positionner ? Dans le rapport des professionnels aux mères, puisqu'il s'agit très fréquemment de mères dans les actions, le professionnel est quasi exclusivement une professionnelle. Doit-elle se comporter comme femme, comme mère, comme professionnelle ou encore tenir ces trois positions à la fois ? Dans le rapport au masculin, des actions du même type peuvent-elles être envisagées par des professionnelles avec des hommes ?

La place des pères a dans les sorties familiales, par exemple, été évoquée. Bien souvent, lorsque les pères sont présents, les familles ainsi constituées ont tendance à se détacher du reste du groupe. En même temps, l'absence des pères n'est pas forcément un problème en soi : bien souvent, les mères préfèrent ce type de sorties sans leurs maris. S'il y a bien une obligation de moyens à ce que les sorties restent ouvertes à tous, la présence obligée des pères ne doit pas devenir une obligation de résultats. En outre, le terme même de sorties familiales peut s'avérer stigmatisant. Certaines personnes seules, en particulier âgées, souhaitent aussi participer à ces sorties. Entre la sortie touristique, la sortie familiale, la sortie ouverte à tous, il reste important de laisser décider le public des sorties qu'il souhaite voir proposer. Les sorties à la mer, par exemple, ne sont pas un but en soi, surtout pour des familles qui ont de jeunes enfants.

Les sorties familiales ont aussi d'autres intérêts :

- permettre de voir des familles dans un autre contexte et donc porter sur elles un regard différent de celui qui est porté dans le contexte propre à l'équipement centre social,
- permettre de partager des moments de plaisir.

### *8 Analyse de la pratique et besoin en formation*

Dans le travail d'écoute et de valorisation, la place de l'analyse de la pratique dans les centres sociaux est alors posée. Là, les différences entre secteurs sont fortes. Du côté de la petite enfance, les choses sont très bien organisées et c'est un secteur qui a l'expérience de ce type de démarche. Par contre, pour d'autres secteurs, les choses sont plus complexes. Cela renvoie aux priorités des centres. Globalement, les moyens accordés à la petite enfance, sont assez importants en comparaison des moyens affectés aux tranches d'âges supérieurs. Si l'analyse de la pratique est plus souvent initiée du côté de la petite enfance, c'est sans doute pour deux raisons. D'une part, c'est un secteur professionnel où les questions de psychologie sont plus facilement abordées. D'autre part, c'est un secteur qui présente une plus grande unité professionnelle que les autres secteurs des centres sociaux. Parler d'analyse de la pratique pose un autre problème qui relève de l'économie générale des centres sociaux, c'est la multiplicité des statuts, entre les permanents et les vacataires, les temps complets et les temps partiels. Du coup, il n'est pas toujours évident d'arriver à trouver des moments où tous pourraient être ensemble pour la même rencontre. Par exemple, une demande de budget pour une analyse de la pratique en direction de professionnels d'un CLSH, pris sur le budget fonctionnement dans un centre social a été arrêté au bout de trois séances, suite à un changement de directeur qui n'en voyait pas forcément l'intérêt. Mais la supervision ou l'analyse de la pratique en elle-même ne résout pas tout. Pour qu'elle reste pertinente, il faut bien qu'une équipe existe au préalable, qu'à l'échelle d'un centre social, une culture commune basée sur le fonctionnement traditionnel du travail social se mette en place. Cependant, sur certaines actions ponctuelles, l'analyse de la pratique peut être intégrée dès l'amont du projet. Ainsi d'un centre social qui organise des actions avec des publics RMIstes. D'emblée les difficultés de ce public sont pensées dans l'action même s'il faut aussi être vigilant par rapport aux usagers et à l'approche psychologisante. Lorsque les parents entendent parler d'analyse de la pratique, certains doivent être rassurés, craignant qu'on parle dans ces temps d'échange de certains enfants nominativement.

Les autres besoins en formation ne sont évidemment pas spécifiques aux questions posées par la parentalité. Sur la petite enfance, par exemple, on constate à travers les actions de parentalité, mais aussi plus largement, des besoins de formation complémentaire en psychologie. Cependant, tout ne peut se résoudre dans un appui de la psychologie que ce soit en formation individuelle ou en analyse de la pratique. De manière générale, les demandes de formations sont soit très formalisées au sens où elles débouchent sur des formations diplômantes (Beatep pour les animateurs, Dess ou Cafdes pour les directeurs par exemple) soit très disparates. Sur les actions de parentalité qui impliquent de la transversalité, il est important de se **former ensemble sur une construction collective**. Bien souvent, l'analyse de la pratique se met en place par secteurs, plus rarement en transversalité. Le moment de l'agrément pourrait être un moment important de formalisation de démarches de formation plus collectives qu'individuelles plus constructives qu'analytiques.

### *9 Les valeurs comme socle des pratiques collectives*

Sur des actions de parentalité en partenariat avec d'autres acteurs extérieurs au centre, la culture commune ne peut pas se baser sur une interrogation des métiers mais bien plutôt sur des valeurs qui peuvent être partageables. La parentalité n'implique surtout pas des professionnels qui deviendraient des **spécialistes du conseil** aux parents mais bien plutôt des **accompagnateurs**. On peut envisager la question de la professionnalisation et de la formation après et seulement après ce travail d'accompagnement qui n'est pas forcément un travail de spécialiste ; sauf à penser que dans les centres sociaux, la spécialité est surtout un **savoir bricoler**<sup>5</sup> avec les demandes du public.

### *10 Que lâcher ou peut-on tout faire ?*

Alors une autre question se pose si la spécialisation s'impose lentement mais sûrement dans les centres sociaux : que faut-il lâcher ? Pour le dire autrement, qu'est-ce que les équipes

---

<sup>5</sup> Bricolage : "travail dont la technique est improvisée, adaptée aux matériaux, aux circonstances." Petit Robert Dans son sens noble et anthropologique... Cf Lévi-Strauss et De Certeau. C'est une manière particulière de zigzaguer et de bifurquer, d'induire, que rien n'est donné à priori, qu'il n'y a pas vraiment de guide pour l'action mais des manières spécifiques, propres à chacun de naviguer dans sa pratique avec d'autres. On trouve un éloge du bricolage dans le premier chapitre de la pensée sauvage de Claude Lévi-Strauss, le bricoleur est conçu comme celui qui s'interpose entre le savant et l'artiste. Eloge du bricolage...

sont prêtes à lâcher à d'autres d'une part ? Sont-elles prêtes à se recentrer sur leurs missions d'origine et comment, d'autre part ? Où peut se placer alors l'accompagnement à la parentalité ? Pour certains, la prise de risque dans l'innovation doit se situer du côté des directeurs et des équipes, la rencontre des deux est indispensable à toute évolution des pratiques. De même, la place du Conseil d'Administration comme poil à gratter reste déterminante. Cependant, deux problèmes importants se posent :

- d'abord, les centres sociaux sont pris par des effets tailles au delà desquels il est parfois impossible d'amener des évolutions
- ensuite, certains centres sont pris dans de telles strates, dans de telles sédimentations que là encore, il est difficile de faire avancer les choses et de lâcher certains projets...

### *11 Et les politiques publiques ?*

La commande publique, au milieu de tout cela ne simplifie pas les choses. A partir de l'exemple d'un film demandé par la Préfecture sur les questions relatives à la parentalité, il s'est surtout agi pour le centre social de travailler à détourner la commande afin qu'il s'y retrouve mais aussi qu'il puisse revisiter son existant à travers cette commande. Donc pour revenir à la question : que doit-on lâcher ? - ne va-t-on pas vers de plus en plus de strates supplémentaires ? Les actions d'accompagnement à la parentalité sont-elles une de ces strates supplémentaires ? Peut-être ne s'agit pas tant de strates supplémentaires, d'actions à lâcher que de trouver les moyens de faire avec la commande publique toujours plus insistante pour revisiter le fonctionnement au quotidien du centre social. Du coup, la question se transforme en : **qu'est-ce qu'on partage avec d'autres sur des actions de ce type ?**

C'est la place plus large des politiques publiques et de leur fonctionnement qui est en cause. Elles tendent à se normaliser de plus en plus, laissant souvent de moins en moins d'espace pour la capacité expérimentale des centres sociaux mais surtout imposant des contraintes supplémentaires tant en temps administratif perdu qu'en négociations autour des commandes publiques passées dont il faut toujours discuter la mise en œuvre, qu'enfin, en normes techniques toujours plus contraignantes.

### III FICHES ACTIONS

#### A LA SALLE D'ATTENTE

##### *Origine du projet*

A l'origine du projet, une demande de la direction du centre de monter une action spécifique en vue d'obtenir des moyens financiers. Dans un premier temps, refus de l'équipe. Nouvelle proposition du directeur, “ la parentalité est déjà une **pratique** du centre social, il n'y a qu'à **l'écrire** pour mieux la **formaliser** ”. Accord de l'équipe.

##### *Objectifs et publics visés*

En partant d'un lieu qui fonctionnait plus ou moins comme hall d'accueil dans le centre social, pour des parents qui, par exemple, attendaient leurs enfants inscrits dans une activité courte (poterie, accompagnement scolaire, etc...), il s'est agi d'aménager un véritable lieu d'attente qui permettait de mieux penser le traitement de l'accueil des parents. Peu à peu, de salle d'attente qui, de fait, perturbait le bon fonctionnement du secrétariat, on passe à un lieu d'information et un lieu ressources pour les parents ; un lieu convivial animé à tour de rôle par les différents professionnels parties prenantes du projet. Ce projet a été financé pour une somme assez modeste (2500 francs) dans le cadre du REAAP mais se serait sans doute déroulé même sans son financement.

##### *Résultats et perspectives*

Ce lieu permet à la fois de faire émerger de nouvelles demandes des parents qui étaient moins entendables auparavant. Il a aussi permis, en interne, au centre social de faciliter la communication transversale. Il a enfin permis d'enclencher de nouvelles dynamiques avec les parents par la mise en place d'ateliers parents-enfants. Par exemple, des ateliers de danse africaine sont organisés pour présenter de nouvelles activités que les parents et les enfants ne connaissent pas. Le lieu et son organisation favorisent de nouvelles rencontres entre parents. Il permet aussi de voir des familles et des parents dans d'autres contextes, dans un autre cadre qui permet d'autres **regards** sur les parents. Si l'exemple de l'atelier parents-enfants reste encore expérimental et ne fait pas l'objet d'un dossier déposé pour

demande de financement, il montre bien comment dans les projets, la place du directeur importe.

## **B LA PARENTALITE : UN NOUVEL AXE DE DEVELOPPEMENT POUR LE CENTRE SOCIAL**

### *Origine du projet*

Le **diagnostic** porté à partir d'une rencontre avec différents partenaires avait montré que des questions se posaient tant en termes de petite enfance qu'autour de la scolarité des enfants en lien avec les enseignants. Trois axes ont donc été développés : un travail spécifique avec les professionnels de la petite enfance autour des questions de sommeil et un projet de bus Info Santé qui a permis de mieux répondre aux demandes des mères de familles quant à leurs enfants ainsi que de mettre en place un groupe avec des mères seules sans leurs enfants. Un second axe est relatif au soutien du groupe de professionnel intéressé par ces questions avec un intervenant du CREFE qui n'est finalement pas intervenu faute de financement, un dernier axe est relatif à la manière dont, en interne, le centre social peut se saisir de ces questions.

### *Objectifs et publics visés*

Ainsi, les centres sociaux présentent des axes globaux et transversaux, liés à la mixité, l'intergénérationnel, etc... Ils envisagent explicitement la question de la parentalité comme structurante du projet global du centre social beaucoup plus rarement. Cette question concerne tous les professionnels et pourtant, elle n'est pas si simple à traiter collectivement. Qui, à l'intérieur d'un centre social peut la porter ? Qui est légitime à le faire ?

### *Résultats et perspectives*

A partir du moment où le diagnostic est souvent plus mené à partir de rencontres avec d'autres professionnels que par l'étude fine des publics, l'évaluation des actions relatives à la parentalité reste inégale. Lorsque les objectifs de l'action sont bien formalisés,

l'évaluation est assez simple à porter, lorsque les objectifs restent moins formalisées, l'évaluation est plus compliquée.

## C LES FABLES DE LA FAMILLE

### *Origine du projet*

A l'origine de l'action, un double constat : les parents sont en demande d'écoute et de conseils, ils se sentent démunis et inquiets par rapport à leurs enfants ; parallèlement, les jeunes expriment des difficultés avec leurs parents. L'idée, dès le départ, dans un contexte où il était souvent fait cas par les médias d'une démission des parents fût de repartir des **compétences** parentales.

### *Objectifs et publics visés*

Une exposition a servi alors d'accroche à un travail en réseau important à la fois avec des familles mais aussi avec des professionnels du quartier concerné. Les parents ont été associés à l'accueil lors du déroulement de cette action, peu à peu différents partenaires sont venus renforcer le groupe des professionnels du départ (centre social, assistantes sociales scolaires, assistantes sociales du conseil général et prévention spécialisée).

En même temps que les parents étaient accueillis lors de l'exposition, un **diagnostic** était mené auprès d'eux qui a permis de faire remonter deux grandes demandes : les parents ont un besoin d'échanger entre eux ; ils sont en attente, **ponctuellement** de conseils, d'information, ... Une journée qui a accueilli 150 personnes a permis de rendre compte de l'exposition, de montrer quels apports pouvaient être faits, etc... Aujourd'hui l'action est pilotée par un groupe très élargi constitué de professionnels et de parents. Par ailleurs, différents sous-groupes thématiques se sont mis en place et répondent aux demandes, apparaissent ou disparaissent en fonction des opportunités ou de la lassitude de ces membres. (groupe pères de famille, groupe théâtre où des professionnels se sont trouvés sur scène avec des parents, ...) Chaque fois, la place des professionnels est questionnée : leur participation à ces groupes les interroge. Lorsqu'on demande si les professionnels doivent continuer à participer à des groupes avec les parents, ces derniers souhaitent pourtant leur présence.

Du côté du montage financier de l'action, celle-ci est surtout financée à travers la valorisation de la mise à disposition des personnels. La première année, le montage a pu

être initié via une subvention de la Fondation de France. Il est aujourd'hui relayé par le REAAP à hauteur de 3000 euros, ce qui reste faible. Cependant, ce faible montant est indispensable et les interrogations sur le financement de l'année en cours demeurent. C'est tout le problème des financements exceptionnels qui est là posé. Le REAAP renvoie vers le droit commun. Cette année le contrat de ville a été sollicité, un accord serait possible.

### *Résultats et perspectives*

L'évaluation qui est faite est satisfaisante du point de vue quantitatif (300 personnes ont vu l'exposition, 150 personnes ont participé à la journée d'échanges, suivant les sous-groupes constitués, on retrouve aussi une participation importante des parents). Mais l'évaluation renvoie aussi à la difficulté d'appréhender la demande a sans cesse réactualiser le diagnostic, et à la difficulté de pérenniser la participation des parents.

## **D UN GROUPE DE PAROLE ET D'ÉCHANGE**

### *Origine du projet*

Une demande d'un groupe de mères de jeunes enfants dans un quartier d'habitat social, est exprimée aux professionnelles de la petite enfance du centre social.

### *Contexte de l'action*

Dans le cadre d'une création d'un équipement d'accueil de la petite enfance, le groupe de mères porteur du projet rend visite à différentes structures d'accueil du jeune enfant sur Villeurbanne et Tassin. Au cours de ces visites un projet les séduit et le groupe demande au centre social la mise en place d'un groupe d'échange et de parole avec la présence d'un psychologue.

### *Diagnostic des besoins*

Il s'agit de répondre à une demande clairement exprimée. Le diagnostic du projet de création de l'équipement d'accueil de la petite enfance, montre que les mères de jeunes enfants n'ont plus de mode de garde occasionnel depuis 8 ans. Le projet de création s'étale dans le temps. Il est long à aboutir et elles risquent de se décourager en ne voyant pas l'aboutissement. Elles souhaitent rapidement un espace pour parler, entre elles, d'elles et de leurs enfants avec des professionnels et sans les enfants. Une fois par mois est la fréquence souhaitée.

### *Montage de l'action*

La responsable petite enfance, utilise directement son réseau local de connaissance pour voir la personne la mieux placée et la plus motivée par ce genre d'action. Une demande est faite auprès de la Psychologue du CMP avec qui la professionnelle a déjà travaillé. Le service protection maternelle et infantile du conseil général est tenu informé. La psychologue donne son accord pour l'action.

### *Financement de l'action*

Aucun financement particulier n'est demandé. L'action se met en place avec les ressources locales de deux institutions, le CMP avec une mission santé publique, et le centre social avec une mission sociale.

### *Déroulement de l'action*

L'action se déroule dans le local petite enfance, le mardi matin de novembre à juin, une fois par mois, de 9h 30 à 11h 30. L'information se fait par publicité, par bouche à oreille et affiche dans le lieu d'animation enfant parents. L'action est co-animée par la psychologue et la conseillère en ESF, responsable petite enfance. Le groupe est libre de participation, constituée d'un noyau de mères du groupe projet et d'autres personnes qui rejoignent le groupe. Les professionnels s'impliquent aussi dans l'échange. Aucune note n'est prise durant le déroulement. Aucun compte rendu n'est rédigé. Aucune participation financière n'est demandée. Il est convenu que s'il doit être établi un bilan, le document final sera produit en groupe et relu par le groupe. A chaque séance sont rappelées les consignes de discrétion, sur ce qui se dit, de la part des parents de la part des professionnels. La charte des réseaux d'écoute et d'appui est rappelée et mise à disposition pour lecture. Une garde d'enfant gratuite est organisée dans une autre pièce, suivant le nombre d'enfants à garder avec deux personnes, l'une salariée du centre social, l'autre bénévole.

### *Evaluation*

7 séances ont eu lieu sur 2003/2004 et 8 personnes avec deux animatrices ont participé régulièrement. Trois personnes nouvelles ont rejoint le groupe. L'action est reconduite en 2004 2005. Le groupe était composé de personnes très différentes. Ces échanges ont permis aux mères de renforcer leurs liens de solidarité entre elles, de prendre le temps de se poser un moment sans les enfants. Ils ont permis de travailler sur les questions de l'image de soi (les soins individuels, le physique), le statut et la formation professionnelle, leur fonction de mère ou leur rôle de femme, la place des enfants dans la famille, dans la généalogie, au cours de l'évolution de l'enfant, les représentations professionnels/parents :

Des éléments positifs émergent : « *je ne savais pas que les psy c'était comme ça..... Moi j'aime ce que l'on fait ici. Ce n'est pas comme on entend dire...le centre social c'est pour les pauvres, la PMI c'est pour les manouches, le CMP c'est pour les fous<sup>6</sup>...* » ou bien négatifs : « *Moi je ne viens plus parce que les autres ont trouvé... elles sont bien. Mais moi j'ai pas de réponse... c'est toujours pareil...<sup>7</sup>* ». Par les échanges de groupe entre elles, elles ont travaillé plusieurs questions relevant de la dynamique de groupe et de la citoyenneté :

- Savoir s'écouter et se respecter : parler chacune leur tour.
- Prendre la parole devant d'autres, et parler de soi.
- interpellé une autre, lui poser des questions ou lui donner son avis sur...,
- se poser soi même des questions sur...ou chercher des solutions à.....
- savoir se positionner argumenter.

Les échanges avec les professionnelles permettent de faire tomber les préjugés sur les professions,

le travail de réseau déjà établi permet de poursuivre et d'entretenir les relations entre professionnels.

### *Perspectives*

La première série de rencontres a suscité, pour certains, l'envie de poursuivre, pour d'autres, de prendre la suite. Elle a confirmé la nécessité de poursuivre de telles rencontres et d'inscrire cette action dans le projet de création de l'équipement d'accueil du jeune enfant.

---

<sup>6</sup> Propos recueilli dans une réunion.

<sup>7</sup> Propos recueilli auprès d'une personne du groupe.

## ANNEXES

### LISTE DES PARTICIPANTS

Ont participé aux échanges :

Le groupe initial :

Annick BAUDIER

Marie-Noëlle BONNEFOY

Sophie BOUQUIN

Ghyslaine ORJAS

Régine ROUX-DUPLATRE

Elizabeth SORIANO

Corinne VARENNE

Auxquels se sont ajoutés à mi-parcours :

Guy AUDEBERT

Claire BARTHOD

Danièle BILLON-LANFRAY

Djamel BOUABDALLAH

Noëlle CHEYNET

Marc DI RUZZA

Nathalie FOURTIER

Xavier FRANC

Véronique JOCTEUR-MONROZIER

Jean-Michel PEYRACHE

Eric SAGNES

Christiane ZIMMER

## BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE RELATIVE A LA PARENTALITE

### *Ouvrages :*

Bouregba A., “ Les troubles de la parentalité ”, Paris, Dunod, 2002

Deana C. Greiner G., “ Parents-Professionnels à l’épreuve de la rencontre ”, Ramonville-Saint-Agne, Eres, 2003.

Di Ruzza M., “ Les actions de soutien à la parentalité ”, mémoire de DESS de SADL, septembre 2000, Lyon II.

Falconnet G., Vergnory R., “ Travailler avec les parents, pour une nouvelle cohésion sociale ”, ESF Editeur, 2001.

Ss la direction de Houzel D., “ Les enjeux de la parentalité ”, ”, Ramonville-Saint-Agne, Eres, 1999.

Martin C., “ La parentalité en questions. Perspectives sociologiques ”, Rapport pour le haut Conseil de la population et de la famille, Avril 2003.

Ovaere F., (avec Melas L. et Sauvayre A.), “ Les centres sociaux, l’action sociale et la fonction parentale : entre renouveau et héritage ”, février 2000, Fédération des centres sociaux et culturels de France.

Ribes B., “ L’accompagnement des parents ”, Paris, Dunod, 2003.

Roussille B., Nosmas J.P., “ Evaluation du dispositifs des Réseaux d’Ecoute, d’Appui et d’Accompagnement des parents, Mars 2004, IGAS.

Ss la direction de De Singly F., “ La famille : l’état des savoirs ”, Paris, La Découverte, 1997.

Solis-Ponton L., “ La parentalité. Hommage international à Serge Lebovici ”, Paris, PUF, 2002.

Ss la direction de Vossier B., “ La parentalité en questions. Problématiques et pratiques professionnelles. ”, ESF éditeur, 2002.

***Sites internet :***

[www.famille.org](http://www.famille.org) site officiel des REAPP et de la Délégation Interministérielle à la famille

[www.ecoledesparents.org](http://www.ecoledesparents.org), site de l'école des parents